

## AVIS PUBLIC

### VILLE DE MONTRÉAL

#### ORDONNANCES

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-098**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de la musique Angus** » qui aura lieu le 17 juin 2009, sur le site du parc Jean-Duceppe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-122**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête du coeur** » qui aura lieu le 16 juin 2009, sur le site du parc Petite-Italie, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-123**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, sur certaines rues désignées dans l'arrondissement, relative à l'événement « **Procession religieuse, Notre-Dame-de-la-Consolata** » qui aura lieu le 20 juin 2009, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-127**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu le 20 juin 2009, sur le site du parc Dante, entre la rue Alma et l'avenue De Gaspé, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-128**, permettant la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu le 20 juin 2009, sur le site du parc Dante, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-129** permettant la fermeture de la rue Dante, entre la rue Alma et l'avenue De Gaspé, le 20 juin 2009, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-130**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation, sur certaines rues désignées dans l'arrondissement, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu le 21 juin 2009, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 juin 2009

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement